



DECISION N° 05/2003/CM/UEMOA

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES ET DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
REGIONALE POUR LA FORMATION DES EXPERTS COMPTABLES ET FINANCIERS**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ECONOMIQUE
ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

- VU** le Traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment en ses articles 16, 20, 21, 25, 26, 42 à 45 et 95 ;
- VU** le Règlement n° 04/96/CM/UEMOA du 20 décembre 1996, portant adoption d'un référentiel comptable commun au sein de l'UEMOA, dénommé Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) ;
- VU** le Règlement n° 12/2000/CM/UEMOA du 22 novembre 2000, instituant un Diplôme d'Expertise Comptable et Financière dans l'UEMOA ;
- VU** le Règlement n° 07/2001/CM/UEMOA du 20 septembre 2001, modifiant certaines dispositions du Règlement n°04/96/CM/UEMOA du 20 décembre 1996, portant adoption d'un référentiel comptable commun au sein de l'UEMOA, dénommé Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) ;
- VU** la Directive n° 02/97/CM/UEMOA du 28 septembre 1997, portant création d'un Ordre National des Experts-Comptables et des Comptables agréés dans les Etats membres de l'UEMOA ;

Considérant qu'aux termes de l'article 38 du Règlement n° 12/2000/CM/UEMOA du 22 novembre 2000 susvisé, les membres de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers (CREFECF) sont "nommés par le Conseil des Ministres, sur proposition de la Commission de l'UEMOA ;

Soucieux d'assurer le fonctionnement normal de la CREFECF ;

Sur proposition de la Commission de l'UEMOA ;

Après avis du Comité des Experts ;

DECIDE

Article premier :

Sont nommés membres de la Commission Régionale pour la Formation des Experts Comptables et Financiers :

a- à titre de représentant des Ministres chargés de l'enseignement supérieur des Etats membres

M. Lansina SIDIBE, Professeur de Gestion à l'Université du Mali

b- à titre de Commissaire du Gouvernement près du Conseil de l'Ordre d'un Etat membre

M. Gabriel LOPES SO, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Association des Experts-Comptables de Guinée-Bissau

c- à titre de représentant des Ministres de la Justice des Etats membres de l'Union

M. Moustapha DIAKHATE, Magistrat, Directeur Adjoint des Affaires Civiles et du Sceau au Ministère de la Justice du Sénégal

d- à titre de représentant du Président de la Commission de l'UEMOA

M. Soungalo OUEDRAOGO, Directeur de Cabinet du Commissaire chargé du Département du Développement Social

e- à titre de Président du jury du Diplôme d'Etudes Supérieures de Comptabilité et Gestion Financière (DESCOGEF) et de représentant du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)

Pr. Fulbert AMOUSSOUGA GERO, Doyen de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

f- à titre de Directeur Général du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

M. Patrice KOUAME, Directeur Général du CESAG

g- à titre de Président du Conseil Permanent de la Profession Comptable (CPPC)

M. Nouhou TARI, Président de l'Ordre des Experts-Comptables du Niger

h- à titre d'Experts-Comptables désignés par le CPPC

- M. Koffi AKOSSAY, Secrétaire Général de l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés de Côte d'Ivoire
- M. Abdoulaye DRAME, Président de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Sénégal
- Mme Rosette NACRO, Vice-Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables et des Comptables Agréés du Burkina Faso

i- à titre de Président du Comité des Experts statutaire de l'UEMOA, représentant du Président du Conseil des Ministres

M. Tchaa Lasigaisi BOROZE, Président du Comité des Experts Statutaire de l'UEMOA

j- à titre de Diplômés d'expertise comptable, salariés d'entreprises

- M. Soumaïla OUEDRAOGO, Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques, BCEAO Siège, Dakar
- M. Eustache KOTIGAN, Directeur Général de la Société Frais Surgelés Glaces à Cotonou

k- à titre de Professeurs ou Maîtres de Conférences de l'enseignement supérieur, dont deux enseignants au CESAG

- M. Bassirou TIDJANI, Professeur de Sciences de gestion de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, enseignant associé au CESAG
- M. Abdoulaye OUATTARA, Maître de Conférences, Agrégé en Sciences de Gestion, Enseignant au CESAG
- M. Alfred GBAKA, Maître de Conférences, Agrégé en Sciences de Gestion à l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique d'Abidjan (INSET)
- M. Alain AKANNI, Maître de Conférences, Agrégé en Sciences de Gestion de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- M. Nadéjo BIGOU-LARE, Maître de conférence, Agrégé en Sciences de Gestion, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie, Université de Lomé.

Article 2 :

Est nommé Président de la CREFECF, Monsieur Lansina SIDIBE, membre Représentant des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur des Etats membres de l'Union.

Article 3 :

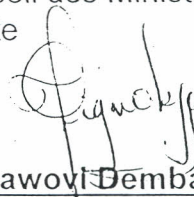
La Commission de l'UEMOA et le CESAG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application et du suivi de la présente Décision.

Article 4 :

La présente Décision, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera publiée au bulletin officiel de l'Union.

Fait à Ouagadougou, le 26 juin 2003

Pour le Conseil des Ministres,
La Présidente



Madame Ayawoye Demba TIGNOKPA